

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2026

---

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT  
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 185

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Duparay

-----

**ARTICLE 2 BIS**

I. – À l'alinéa 64, substituer au mot :

« contractuel »

les mots :

« de contrats ».

II. – En conséquence, au même alinéa 64, substituer aux mots :

« joueur ou »

les mots :

« sportif ou d'un ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.